


CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

11830085-20220919-DEL_CCAS_09-DE

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le 
ID : 083-218300085-20220919-DEL_CCAS_09-DE

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le lundi dix-neuf septembre à neuf heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi 13 septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Président en exercice.

Nombre d'administrateurs : 13

En exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 1

Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, GUERIN Carole, GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LOMBARD Solange, MEISSEL Yolande, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : LAFOREST Sylvie à MEISSEL Yolande

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, MAGAIL Jocelyne, MANSAT Amandine, SAILLET Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2022 - Séance n° 04 - Délibération n° 09

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

Le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S) est habilité à intervenir dans le cadre de l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui énonce :

« Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. »

Dans le cadre de ces prestations dites facultatives, le centre communal d'action sociale a établi un règlement par délibération n° 08/ 2015 en date du 13 août 2015.

Le règlement des aides sociales facultatives contribue à rendre plus proches et plus accessibles les services du C.C.A.S. La mise en œuvre de ce règlement a également pour objectif de faciliter la relation d'accueil, d'améliorer l'information, l'orientation et l'écoute.

A cette fin, plusieurs modifications sont nécessaires.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

✉ : C.C.A.S - 1 Place de la Mairie - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex


☎ : 04 94 40 31 50 ☎ : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le 
ID : 083-218300085-20220919-DEL_CCAS_09-DE

Vu la délibération n° 08 / 2015 du conseil d'administration du CCAS portant approbation du règlement des aides facultative,

Vu le projet de règlement annexé à la présente,

Considérant que les membres du conseil d'administration du CCAS ont été installés lors de la séance du 30 juillet 2020,

Considérant que dans le cadre des prestations dites facultatives, le centre communal d'action sociale a établi un règlement par délibération n° 08 en date du 13 août 2015 ;

Considérant que le règlement des aides sociales facultatives contribue à rendre plus proches et plus accessibles les services du C.C.A.S ;

Considérant que la mise en œuvre de ce règlement a également pour objectif de faciliter la relation d'accueil, d'améliorer l'information, l'orientation et l'écoute ;

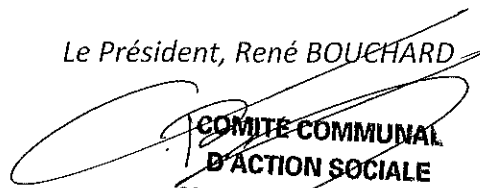
Considérant qu'à cette fin, plusieurs modifications sont nécessaires, et notamment :

- Les dérogations d'attribution des aides sociales facultatives telles que définies dans l'article 3 du règlement annexé ;
- Les montants de l'aide alimentaire d'urgence tels que définis dans l'article 9 du règlement annexé ;
- Les modalités d'attribution des aides facultatives telles que définies dans l'article 11 ajouté au règlement annexé.

Où l'exposé qui précède, Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le règlement modifié des aides facultatives du CCAS tel que présenté en annexe,
- **DE DIRE** que le règlement entrera en vigueur dès que les formalités pour le rendu exécutoire de la présente délibération auront été effectuées ;

Le Président, René BOUCHARD


**COMITE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
83600 BAGNOLS EN FORET**

Annexe : Règlement modifié des Aides facultatives du CCAS de Bagnols en Forêt